

SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Accompagnement des acteurs – Mode d'emploi pour les Pharmaciens de ville
Couloir Officine de ville – Vague 1

Version 1.2 – 14/09/2022

Sommaire

1. Présentation Ségur

- A. Contexte
- B. Accélération du déploiement de la feuille de route du numérique en santé
- C. Le Ségur pour les pharmaciens de ville

2. Un déploiement et des financements innovants

- A. Les différents types de financements prévus
- B. Zoom sur le financement à l'équipement logiciel
- C. Zoom sur le financement à l'usage

3. Le Ségur pas-à-pas

- A. Vos démarches pour bénéficier d'un logiciel référencé Ségur Numérique
- B. Vos autres démarches
- C. Liens utiles

Contexte

Un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.



Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



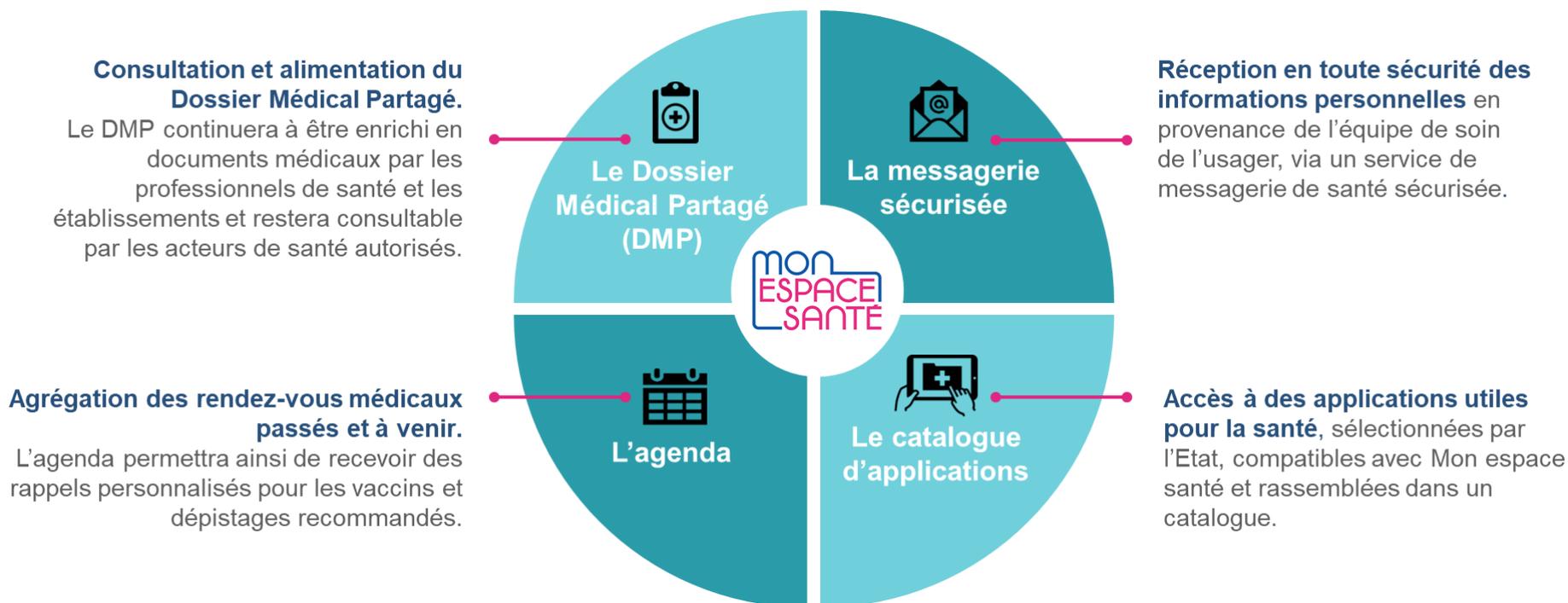
Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le Dossier Médical Partagé et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

Contexte

Des avancées à contextualiser dans un nouveau panorama du numérique dédié à la santé

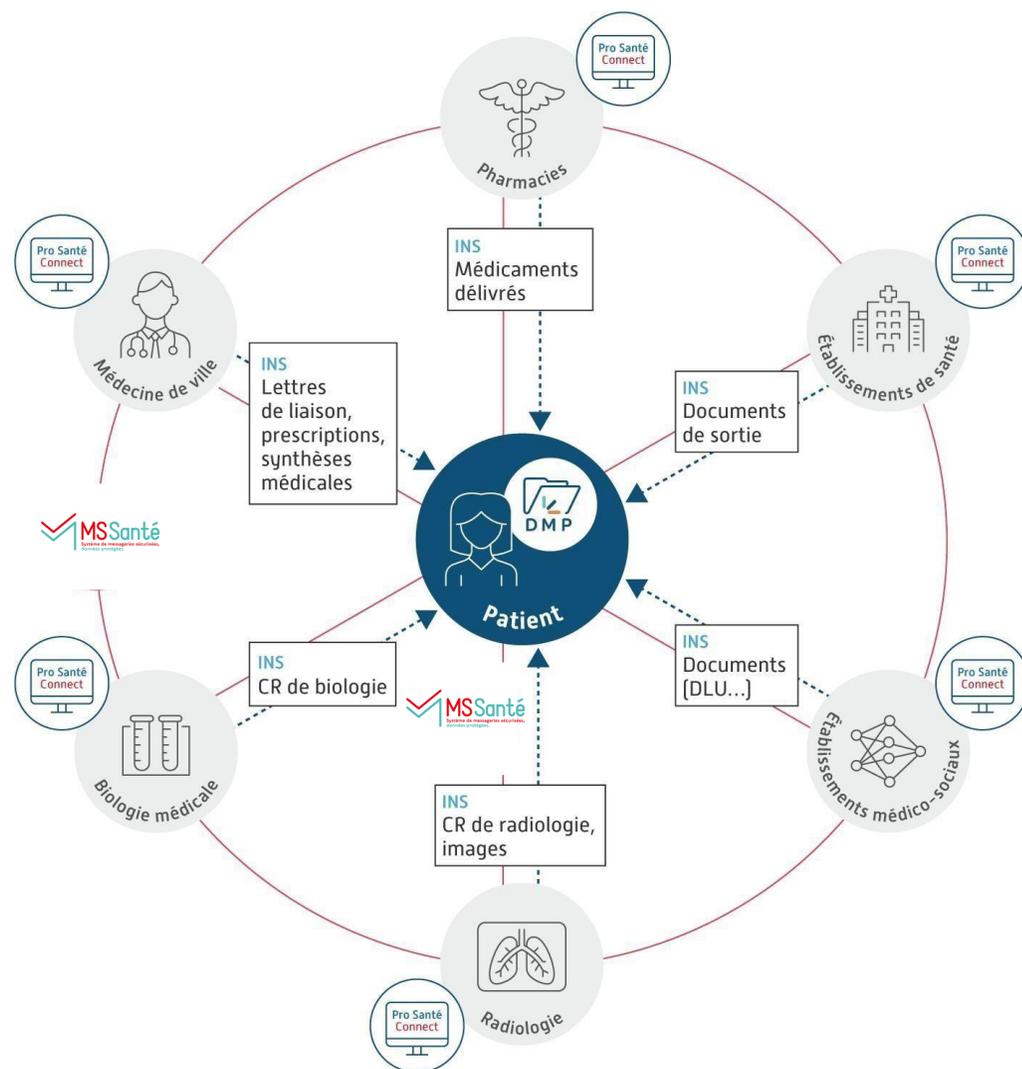
Début 2022 : Création automatique de « **Mon Espace Santé** » pour tous les citoyens.



Mon espace Santé est une plateforme numérique sécurisée qui va offrir aux citoyens et aux patients des outils leur permettant d'avoir une place plus centrale et plus active dans la gestion de leurs événements de santé.

Contexte

Le patient au centre du parcours de soins



Le Ségur du numérique en santé c'est 6 premiers couloirs de travail pour développer le partage fluide et sécurisé des données de santé :



HÔPITAL



MÉDECIN DE VILLE



BIOLOGIE MÉDICALE



RADIOLOGIE



OFFICINE



MÉDICO-SOCIAL

Accélération du déploiement de la feuille de route

Le Ségur numérique accélère le déploiement de la feuille de route du numérique en santé en s'appuyant sur les référentiels et services socles

RÉFÉRENTIELS SOCLES



Référencement de données avec
un Identifiant National de Santé



Identification électronique
des professionnels de santé
via Pro Santé Connect

SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé
dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries
sécurisées de santé

e-prescription

Ordonnance standardisée
dématérialisée

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité / communication** entre les systèmes d'information de santé

Accélération du déploiement de la feuille de route

L'identité Nationale de Santé une avancée majeure tant en identitovigilance qu'en interopérabilité

L'Identité Nationale de Santé, c'est :

Un numéro de matricule + 5 traits d'identité : -

- Nom de naissance
- Prénom(s) de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Code lieu de naissance



Une avancée majeure en identitovigilance :

➤ Une identité unique, sécurisée et pérenne, mise à disposition de l'ensemble des professionnels de santé via le téléservice INSi de l'Assurance Maladie.



Une avancée majeure en interopérabilité :

➤ Une identité qui sera diffusée avec toutes les données et documents de santé échangés entre professionnels de santé et avec le patient.

Accélération du déploiement de la feuille de route

Un accès facilité aux logiciels de santé ainsi qu'aux différents services numériques de santé grâce à votre eCPS et Pro Santé Connect

- ✓ D'un niveau de sécurité équivalent à la CPS, la e-CPS permet au professionnel de santé ou du médico-social de s'authentifier directement auprès d'un logiciel ou service avec son mobile ou sa tablette, sans passer par un poste équipé d'un lecteur de carte.
- ✓ La e-CPS est un des dispositifs d'authentification que les logiciels et services en ligne peuvent offrir en se raccordant à **Pro Santé Connect**.
- ✓ **Pro Santé Connect** vous permet de vous **authentifier de manière forte** à plus d'une 50aine de services à l'aide de votre **smartphone**.

e-CPS

Pro Santé Connect

En imposant d'intégrer les exigences du service Pro Santé Connect à tous les systèmes d'information de santé, votre eCPS vous permettra d'accéder facilement et en mobilité à vos logiciels, ainsi qu'aux différents services numériques de santé.

Accélération du déploiement de la feuille de route

Un accès facilité au DMP et à la messagerie sécurisée



- La feuille de route et la doctrine du numérique en santé définissent la MSSanté et le DMP comme respectivement des **services socles d'échange et de partage** de données de santé
 - Leur utilisation est capitale pour assurer une **bonne coordination entre professionnels de santé**, mais aussi une **bonne coordination entre le patient et les établissements ainsi qu'entre le patient et les professionnels de santé**
- L'enrichissement des DMP ainsi que la sécurisation des échanges par MS santé est donc un enjeu majeur du volet Ségur numérique afin **d'optimiser la coordination des soins**, et d'améliorer l'efficacité des soins.

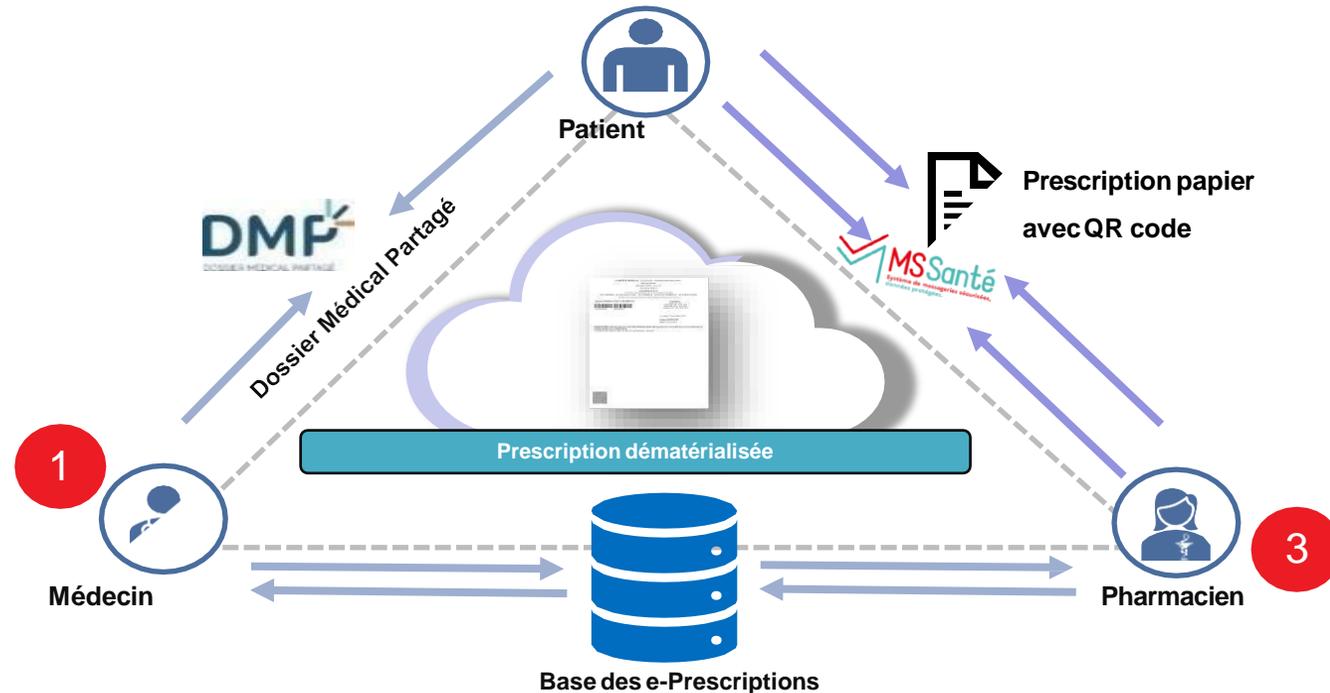
Le Ségur du numérique en santé impose aux éditeurs des exigences fonctionnelles et d'ergonomiques pour faciliter et simplifier l'accès au DMP et à la MSSanté depuis les logiciels métiers.

Accélération du déploiement de la feuille de route

La généralisation de la E-Prescription

Le patient envoie cette E-Prescription à son pharmacien via la messagerie MSSanté ou se présente en pharmacie avec la prescription papier remise par le médecin.

2



Le pharmacien scanne le QR code du document (papier ou reçu par MSSanté) pour accéder aux détails de l'ordonnance dans la base e-prescription.

Après dispensation, le médecin est informé de l'exécution de la prescription par la base E-Prescription.

Le Ségur du numérique en santé impose aux éditeurs l'intégration dans les logiciels métiers des fonctionnalités E-Prescription.

Le Ségur pour les pharmaciens de ville

Le couloir Officine



Objectifs

Définir les **évolutions à apporter aux Logiciels de Gestion d'Officine (LGO)** pour atteindre l'objectif d'un partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec les patients



Participants

- « **COPIL Pharmaciens** » composé de pharmaciens et de syndicats de pharmaciens, exerçant en officines de ville.
- « **COPIL Editeurs** », ouvert aux représentants des fédérations et industriels du secteur des LGO
- Equipe opérationnelle **DNS / CNAM / ANS / CNOP**



Méthode

- Identification des **documents et données à échanger au format numérique**, sur la base de cas d'usages métier
- Mise en évidence des **freins aux usages numériques** (techniques, fonctionnels, juridiques,...)
- **Traduction en exigences techniques et fonctionnelles** à respecter par les éditeurs

Le Ségur pour les pharmaciens de ville

Les avancées attendues pour la pratique des pharmaciens de ville

De nouveaux services

- La e-prescription pour **sécuriser vos dispensations** et **vérifier l'unicité de l'ordonnance grâce à Qrcode unique**,
- La lecture des **e-carte vitale** (ApCV), nouvelle application patient proposée par l'Assurance Maladie.

De nouveaux moyens de connexion à votre LGO, plus simples et rapides

- Via **votre E-CPS** (smartphone) grâce au **service Pro Santé Connect**,
- Via des certificats logiciels (pour éviter l'utilisation des cartes CPX et CPS).

Des évolutions du dossier pharmaceutique (DP)

- Pour accéder aux données patient grâce à une **augmentation de l'historique patient**,
- **Sécuriser les dispensations** médicamenteuses,
- Faciliter la prise en charge du patient.

Une identification unique des patients

- Via un **identifiant national de santé (INS)**, **l'ensemble des professionnels de santé** du parcours patient pourront **se partager les données**.

Le Ségur pour les pharmaciens de ville

Les avancées attendues pour la pratique des pharmaciens de ville

La consultation de documents de santé

- Reçus par MSSanté ou provenant du DMP patient, **directement depuis votre LGO.**

La production de documents de santé

- Le compte-rendu d'entretien pharmaceutique,
- Le Bilan Partagé de Médication (BPM)
- La note de vaccination.

La diffusion de documents de santé de votre LGO vers

- Un professionnel de santé par MSSanté pro
- Le patient par MSSanté citoyenne
- Le DMP du patient.

Une portabilité incluse dans votre LGO

- Récupérer plus facilement les données de santé de vos patients, en cas de changement de LGO par exemple

Sommaire

1. Présentation Ségur

- A. Contexte
- B. Accélération du déploiement de la feuille de route du numérique en santé
- C. Le Ségur pour les pharmaciens de ville

2. Un déploiement et des financements innovants

- A. Les différents types de financements prévus
- B. Zoom sur le financement à l'équipement logiciel
- C. Zoom sur le financement à l'usage

3. Le Ségur pas-à-pas

- A. Vos démarches pour bénéficier d'un logiciel référencé Ségur Numérique
- B. Vos autres démarches
- C. Liens utiles

Les financements prévus

Deux volets de financements distincts et complémentaires



Le financement à l'équipement logiciel

Les grands principes

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les professionnels de santé :

- Portant sur des versions de logiciels ayant obtenu un **référencement officiel par l'ANS**
- Réalisées auprès des professionnels de santé **par l'éditeur de la solution référencée ou son distributeur officiel**
- Sur la base d'un **bon de commande signé par le professionnel de santé**

Un dispositif qui s'appuie sur les documents suivants pour l'éditeur :

- Un dossier de spécifications et de référencement (**DSR**) : décrit le périmètre Ségur à développer ainsi que le processus de référencement pour l'éditeur.
- Un référentiel d'exigences (**REM**) techniques et fonctionnelles et les preuves à fournir par l'éditeur pour le référencement.
- Un document d'appel à financement (**AF**) explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement éditeurs disponibles.

En résumé, l'installation d'un logiciel Ségur dans votre officine sera intégralement pris en charge par l'Etat, qui financera l'éditeur à votre place sur la base du devis / bon de commande signé par vos soins.

Le financement à l'équipement logiciel

Quel est le périmètre couvert ?

La Prestation financée par l'Etat au bénéfice des professionnels de santé couvre 6 dimensions.



Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le DSR



Frais d'**installation**, de **configuration**, de **qualification**



Maintenance corrective du périmètre couvert par le DSR



Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, si nécessaire



Suivi du projet et livraison de la documentation



Formation des professionnels de santé

La Prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, nouvelles douchettes, etc.) à l'installation de la version référencée.

Le financement à l'usage

Celui-ci s'applique une fois l'installation du logiciel Ségur réalisée



Il s'agit là d'un financement visant à promouvoir certains cas d'usage en proposant aux pharmaciens d'officine des financements conditionnés à l'atteinte d'objectifs / volume de documents échangés.

	Indicateurs	Objectifs à atteindre pour obtenir la rémunération annuelle	Entrée en vigueur / période d'application
1	Utilisation DMP	90% des accompagnements patients et bilans finalisés (c'est-à-dire avec une fiche bilan) donnant lieu à une alimentation du DMP/dossier médical de Mon espace santé Rémunération : 100 €	A compter de 2023
2	Utilisation MSS	5% des délivrances donnant lieu à des échanges mail avec usage de la messagerie de santé Rémunération : 240 €	A compter de 2023
3	Utilisation de la E-prescription	35% des prescriptions exécutées via le processus e-prescription : 250 €	Uniquement en 2023
4	Utilisation de la E-prescription	70% des prescriptions réalisées par un professionnel de santé exerçant en ville exécutées via le processus e-prescription.	A compter de 2024
5	Utilisation AppliCV	Aide à l'amorçage la première année puis fixation d'un taux des FSE réalisées avec l'application carte Vitale (5%) Rémunération : 50 €	A compter de 2022

La définition des cas d'usage et des niveaux de financement associés font partis des discussions conventionnelles menées entre l'Assurance Maladie et les syndicats de pharmaciens.

Sommaire

1. Présentation Ségur

- A. Contexte
- B. Accélération du déploiement de la feuille de route du numérique en santé
- C. Le Ségur pour les pharmaciens de ville

2. Un déploiement favorisé par des financements innovants

- A. Les différents types de financements prévus
- B. Zoom sur le financement à l'équipement logiciel
- C. Zoom sur le financement à l'usage

3. Le projet pas-à-pas

- A. Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur Numérique
- B. Vos autres démarches
- C. Liens utiles

Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

Parcours de financement du point de vue du professionnel de santé

E. Le professionnel de santé utilise la version Ségur du logiciel.

D. Après vérification, le professionnel de santé transmet à l'éditeur une Vérification d'Aptitude (VA) pour attester du bon fonctionnement de la version Ségur du logiciel.

C. Le fournisseur installe la version logicielle et forme le(s) professionnel(s) de santé.

B. Le professionnel de santé réceptionne et valide le devis éditeur indiquant le contenu de la prestation et le montant financé par l'Etat, pour passer commande.

A. Le professionnel de santé s'assure auprès de son éditeur qu'il s'engage dans le processus de référencement Ségur;

Conformité

Signature du bon de commande Ségur

Déroulé du projet et réalisation des prestations

Validation du bon fonctionnement

Utilisation en routine

Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

Quel est le calendrier à connaître pour le pharmacien d'officine ?



* Tout bon de commande signé après le 19 juin 2022 et avant le 15 mars 2023 est réputé valable sous condition de référencement de l'éditeur.

Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

Pour être équipé d'un logiciel de gestion d'officine référencé Ségur numérique



Rapprochez-vous de votre éditeur pour savoir si leur solution sera :

- bien référencée Ségur
- quand elle le sera
- et comment vous pouvez planifier ensemble :
 - La **signature du bon de commande** avant le **15 mars 2023** au plus tard ;
 - Les **travaux de réception, d'installation et de formation** avant le **28 avril 2023** au plus tard pour signature du document Vérification d'Aptitude (VA).

Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

Le bon de commande Ségur pour les Officines

Exemple de bon de commande – Officine – LGO – Vague 1

Le bon de commande exemple contient toutes les informations obligatoires pour le dispositif Ségur, l'éditeur est libre d'ajouter des éléments et d'adapter sa mise en forme.

Afin de faciliter votre compréhension, les mentions obligatoires sont rédigées en [bleu](#).

⚠ Information : en signant ce bon de commande le pharmacien commande un logiciel référencé Ségur, ainsi que les certificats logiciels * proposés par l'Agence du Numérique en Santé, Moyens d'Identification Electronique (MIE) nécessaires au bon fonctionnement du logiciel Ségur, et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation associées [UJEN].

**Précisions sur les certificats :*
- type : Certificat *ORG (Personne morale) AUTH_CL, SIGN, CONF*
- usage : *DMP, INS*

Référence de l'appel à financement : AF-PHA-LGO-Va1

Numéro du bon de commande :

Fournisseur	Client
Nom de la structure :	Nom de la structure :
N° de SIRET :	N° de FINESS géographique :
Adresse :	Adresse :
Nom du responsable de la transaction :	Nom du responsable de la structure :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :

Pour commande des certificats logiciels

Nom de l'administrateur technique ¹ :

Statut de l'administrateur technique (au choix : éditeur ou pharmacien) :

Numéro de carte CPA/CPS ² :

Téléphone :

Mail ³ :

- 1 : indiquer ici le nom de la personne en charge de la commande des certificats logiciels.
2 : indiquer ici le numéro de carte CPA ou CPS de l'administrateur technique.
3 : une notification sera envoyée à cette adresse mail quand l'administrateur technique sera habilité (il est conseillé d'utiliser une adresse mail générique).

Informations sur la prestation Ségur commandée

Dénomination et version du logiciel :

Numéro unique de référencement de la solution logicielle (délivré par l'ANS) :

⚠ Si le bon de commande est antérieur au référencement de la solution, laisser le champ ci-dessus vide et intégrer la mention suivante : « Bon de commande conditionné » à l'obtention par le logiciel du référencement ANS. L'affermissement de cette commande est conditionné au dépôt d'un dossier de référencement complet, contenant l'ensemble des preuves attendues, sous 120 jours sur le site de l'ANS et à l'obtention subséquente du référencement ».

Description de la prestation	Montant HT	Montant de la TVA	Montant TTC
Prestation Ségur PHA-LGO-Va1			

Montant de la Prestation Ségur pris en charge par l'Etat au titre du Ségur de la santé

Rappel : L'Officine ne peut bénéficier que d'une seule Prestation Ségur prise en charge par l'Etat.

Scénario d'installation de la prestation Ségur PHA-LGO-Va1 :

Disposez-vous d'une BAL MS Santé personnelle ? OUI/NON

Si oui, quel est l'opérateur de messagerie sécurisée de santé ?

Disposez-vous d'une BAL MS Santé organisationnelle ? OUI/NON

Si oui, quel est l'opérateur de messagerie sécurisée de santé ?

⚠ Nous vous conseillons de disposer d'une boîte organisationnelle afin de donner accès à une MS Santé à l'ensemble de vos collaborateurs. Ceci peut être particulièrement utile pour la réception des prescriptions / ordonnances par MSS et permettre ainsi une sécurisation accrue par rapport aux boîtes mails classiques de type Gmail ou autres.

Le JJ/MM/AAAA

Signature du client :

Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

La Vérification d'Aptitude (VA) Ségur pour les Officines

Attestation de vérification d'aptitude (VA)

Je, soussigné :

Nom du responsable de l'Officine :

N° FINESS géographique :

Téléphone :

Email :

Atteste du bon déroulement de la Prestation Ségur : le Fournisseur s'est acquitté de l'ensemble des tâches attendues, à l'exception de celles éventuellement assurées directement par mes soins.

Pour la connexion au dossier pharmaceutique :

Atteste d'un accès au dossier pharmaceutique depuis le logiciel LGO.

Pour la connexion au service e-prescription :

Atteste d'un accès à la plateforme e-prescription depuis le logiciel LGO.

Pour les certificats logiciels :

Atteste que les certificats logiciels pour le téléservice INSi et l'alimentation du DMP ont bien été installés.

Pour la Messagerie Sécurisée de Santé :

Atteste que l'éditeur m'a sensibilisé sur l'opportunité de disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé organisationnelle pour donner accès à une MS Santé à l'ensemble des collaborateurs de l'Officine.

A, le

Signature

Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur



À retenir

- Les financements seront versés aux éditeurs sur la base des devis signés par les pharmaciens. Les éditeurs assument la charge de gestion administrative vis-à-vis des pouvoirs publics.
- Seules les versions logicielles référencées Ségur par l'ANS peuvent donner lieu à financement.
- Seules les commandes passées après la publication des arrêtés au JO du 02 février 2022 peuvent bénéficier de ce financement.
- Seules les commandes passées avant la date de fermeture du 15 mars 2023 peuvent bénéficier de ce financement.
- Seuls les logiciels installés avant la date de clôture du 28 avril 2023 peuvent bénéficier de ce financement.
- Il n'y a pas de reste à charge pour le pharmacien dans la limite des prestations décrites dans la diapo 16.
- Il n'existe aucune condition de réengagement contractuel, ni la souscription d'une nouvelle option contractuelle.

Publication au fil de l'eau des solutions référencées Ségur sur le site de l'ANS

Possibilité de « commandes sous condition de référencement », qui ne s'affirment qu'à l'obtention du référencement Ségur par l'éditeur

Dans tous les cas, validation obligatoire du bon de commande par le PS

Vos autres démarches

En synthèse

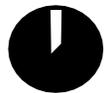
Démarches connexes à la Prestation Ségur			
	Se préparer à la gestion de l'INS	Pour les pharmacies non encore équipées, se doter d'une boîte MSS	Fournir des cartes e-CPS aux préparateurs en pharmacie
Responsabilités de l'ES/PS bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer sur la gestion de l'INS, et former le personnel. • Procéder à son auto-homologation pour utiliser le téléservice Identifiant National de Santé intégré (INSi) de l'Assurance maladie 	<ul style="list-style-type: none"> • Commander une boîte MSS organisationnelle auprès d'un opérateur autorisé dans l'espace de confiance par l'ANS 	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer les préparateurs en pharmacie dans l'annuaire santé
Responsabilités du Fournisseur		<ul style="list-style-type: none"> • Interfacier le logiciel métier avec la boîte MSS organisationnelle souscrite par le bénéficiaire 	

Vos autres démarches

L'importance de qualifier l'INS



L'Identité Nationale de Santé (INS) est un outil d'identito-vigilance qui permet aux professionnels de santé d'associer le bon document au bon patient.



Si le pharmacien n'utilise pas l'INS, il risque d'alimenter l'espace santé d'une autre personne (exemple : Hamadi Sara-Lou au lieu de Garcia Sarah-Lou).



Vos autres démarches

Focus sur le téléservice INSi

Exemple de bon de commande – Officine – LGO – Vague 1

Le bon de commande exemple contient toutes les informations obligatoires pour le dispositif Ségur, l'éditeur est libre d'ajouter des éléments et d'adapter sa mise en forme.

Afin de faciliter votre compréhension, les mentions obligatoires sont rédigées en [bleu](#).

⚠ Information : en signant ce bon de commande le pharmacien commande un logiciel référencé Ségur, ainsi que les certificats logiciels * proposés par l'Agence du Numérique en Santé, Moyens d'Identification Electronique (MIE) nécessaires au bon fonctionnement du logiciel Ségur, et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation associées [LIEN].

*Précisions sur les certificats :

- type : Certificat ORG (Personne morale) AUTH_CLI, SIGN, CONF
- usage : DMP, INS

Référence de l'appel à financement : AF-PHA-LGO-Va1

Numéro du bon de commande :

Fournisseur	Client
Nom de la structure :	Nom de la structure :
N° de SIRET :	N° de FINESS géographique :
Adresse :	Adresse :
Nom du responsable de la transaction :	Nom du responsable de la structure :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :

Pour commande des certificats logiciels

Nom de l'administrateur technique ¹ :
Statut de l'administrateur technique (au choix : éditeur ou pharmacien) :
Numéro de carte CPA/CPS ² :
Téléphone :
Mail ³ :

1 : indiquer ici le nom de la personne en charge de la commande des certificats logiciels.

2 : indiquer ici le numéro de carte CPA ou CPS de l'administrateur technique.

3 : une notification sera envoyée à cette adresse mail quand l'administrateur technique sera habilité (il est conseillé d'utiliser une adresse mail générique).

Le téléservice INSi permet aux professionnels de santé de récupérer l'Identité nationale de santé (INS) de l'utilisateur.

Note : Le téléservice INSi peut être appelé par carte de professionnel de santé (CPS) ou certificat logiciel.

En pharmacie d'Officine, la plupart du personnel (pharmacien / préparateur) n'a pas de carte CPS « sous la main ».

Nous préconisons donc l'utilisation du certificat logiciel qui peut être commandé avec le logiciel Ségur.

Le pharmacien titulaire devra compléter l'encart réservé à la commande de certificats logiciels dans le bon de commande.

Pour plus de détails sur les certificats logiciels → <https://esante.gouv.fr/segur/officine>

Vos autres démarches

Focus sur le téléservice INSi

Le pharmacien titulaire devra compléter un formulaire d'auto-homologation afin de garantir le respect de certaines règles de sécurité en cas de contrôle des autorités compétentes (CNIL / ANSSI).

Informations pratiques

Ce formulaire vous sera remis par votre éditeur lors de l'installation du certificat logiciel dans votre Officine.

Certaines informations seront déjà pré-complétées par l'éditeur.

Pour les autres informations à remplir, vous pouvez demander sans surcoût, un accompagnement à votre éditeur (prestation couverte par le Ségur).

Exemple de formulaire

Questionnaire auto-homologation INSi

1. Etat des lieux de vos logiciels

Citer le nom de votre LGO qui appelle / appellera les différentes opérations du téléservice INSi (opération de récupération et/ou vérification) + lister les applications internes qui recevront l'INSi véhiculée par le LGO et préciser pour chacun le planning prévisionnel de mise en conformité du logiciel sur l'agrément INSi.

Logiciels	Date de mise en conformité
Ex : nom du LGO	XX/XX/XXXX
Ex : autre logiciel	XX/XX/XXXX
Ex : ...	XX/XX/XXXX

2. Traitements

2.1. Lister les modalités d'identification électronique qui sont / seront utilisées dans votre LGO pour s'identifier au téléservice INSi.

Ex : L'appel au téléservice INSi se fera depuis LGO via carte CPx nominative ou certificat logiciel.

2.2. Lister les personnes habilitées à accéder au téléservice INSi et les mesures de revue de ces droits.

Ex : Le pharmacien et le préparateur en pharmacie sont habilités à appeler le téléservice INSi. Les habilitations sont revues régulièrement par le pharmacien titulaire.

2.3. Lister les méthodes de traçabilité (durée de conservation des traces, ...). Si besoin, rapprochez-vous de votre éditeur pour obtenir ces informations.

Ex : mise à disposition à la demande / tous les mois par l'éditeur du LGO concerné d'une liste des logs ou téléservice INSi ou d'une liste de travail recensant les appels au téléservice INSi par utilisateur.

3. Risques principaux identifiés

Lister 3 principaux risques identifiés. Pour chaque risque, indiquer sa vraisemblance, sa gravité, et les mesures mises en œuvre pour réduire le risque.

Risques	Gravité*	Vraisemblance*	Mesures mises en œuvre
Ex : Le responsable de traitement ne peut pas tracer la personne physique ou le processus automatique qui appelle le téléservice INSi.	Forte	Faible	Vérifier que la traçabilité des accès aux logiciels appelant INSi est effective (par exemple, tracer finement les utilisateurs accédant au LGO et les actions menées par ce dernier).
Ex : la personne en charge de la maintenance accède aux informations INSi / téléservice INSi	Moderée	Moderé	Le pharmacien vérifie que la personne se connecte bien au logiciel avec ses identifiants temporaires et qu'elle appelle le téléservice INSi qu'en cas de besoin de test.
Ex : le pharmacien ou le préparateur appelle le téléservice INSi avec la session d'un collègue	Faible	Forte	Le pharmacien rappelle les bonnes pratiques à ses employés.

Ex : Une personne extérieure à la pharmacie s'infiltrerait dans le LGO et accède aux données sans autorisation.	Forte	Faible	Vérifier qu'au moins un employé de la pharmacie est toujours présent au comptoir.
---	-------	--------	---

* Vraisemblance = probabilité d'apparition du risque * Gravité = impact du risque si celui-ci est avéré

4. Modalités de supervision pour détecter les anomalies et un accès indésirable aux données d'identité

Envoi d'un rapport mensuel par l'éditeur des informations suivantes :

Nombre d'appels au téléservice INSi :	
Nombre de prescriptions :	

Si le nombre d'appels au téléservice INSi > nombre de prescriptions, le pharmacien peut demander à l'éditeur le rapport détaillé des appels au téléservice INSi pour savoir si le mésusage concerne l'ensemble des employés ou une personne en particulier. Dans ce cas, le pharmacien fait un rappel sur la conduite à tenir / les bonnes pratiques.

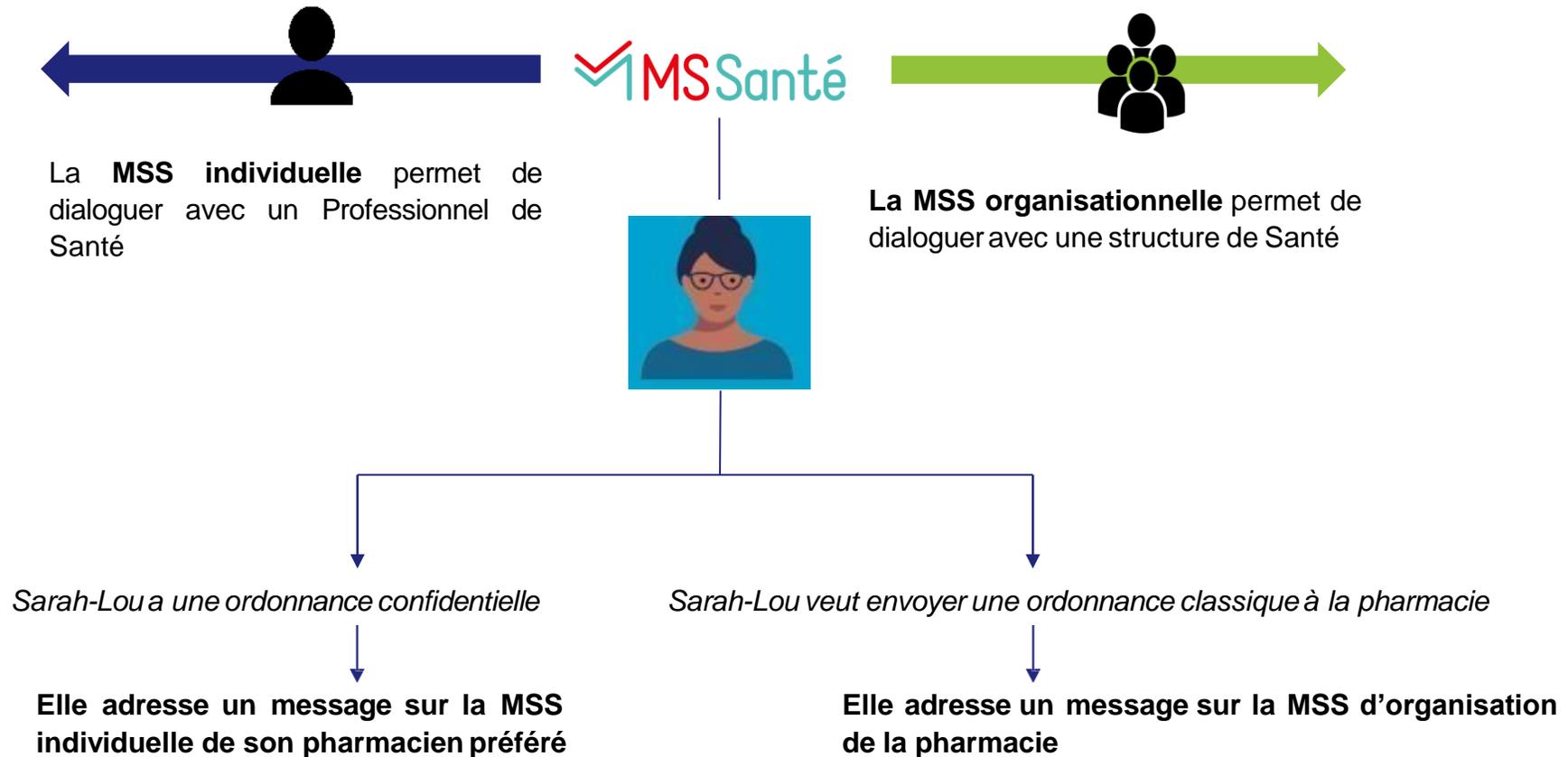
5. Procédure à suivre en cas de violation de données ou de suspicion de données

- Avez-vous mis en place des mesures pour prévenir les violations de données et réagir de manière appropriée en cas d'incident ? Quelles sont-elles ?
- Votre organisation peut-elle garantir que la documentation de toutes les violations de données est à disposition de l'autorité de contrôle, dans le cadre de l'exécution de ses missions ?
- Votre organisation est-elle en mesure de prévenir l'autorité de contrôle compétente de toute violation de données dans les 72 heures, après en avoir pris connaissance ?
- En cas de retard dans la notification de la violation, votre organisation est-elle en mesure de documenter les motifs et les raisons de ce retard ?

Vos autres démarches

Focus sur la messagerie sécurisée de santé

- La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) permet d'échanger de façon sécurisée avec son correspondant (professionnels de santé et/ou patients). Le pharmacien titulaire devra commander une boîte MSS organisationnelle auprès d'un opérateur autorisé dans l'espace de confiance par l'ANS.



Vos autres démarches

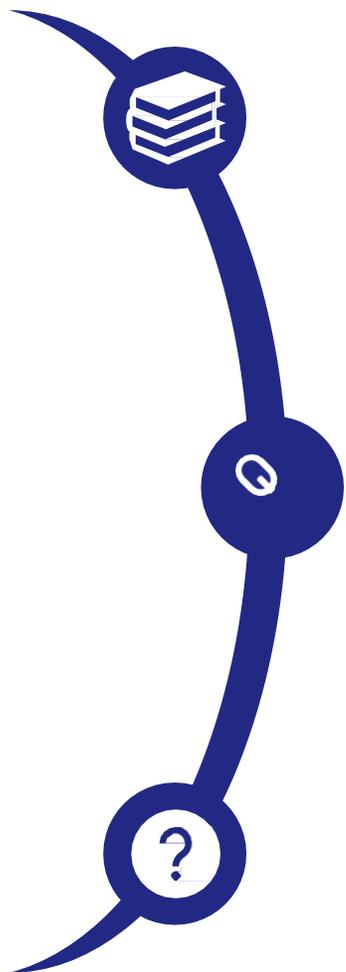
Focus sur les cartes e-CPS

Pour que vos préparateurs aient droit à une carte e-CPS et s'affranchir ainsi des problèmes d'identification / connexion à des services numériques utilisés en Officine, il faut les déclarer dans le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS).

**Procédure en cours
d'élaboration**

Un webinaire sera
organisé sur ce sujet une
fois la procédure validée.

Liens utiles



Pharmacien de ville, en savoir plus sur le Ségur du numérique en santé :
<https://esante.gouv.fr/segur/officine>

- Le Ségur du numérique en santé : <https://esante.gouv.fr/segur>
- Les webinaires de l'Agence du Numérique en Santé : [Les webinaires | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr/webinaires)

En cas de question, n'hésitez pas à contacter le [support Ségur](#).



En savoir plus



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



[@esante_gouv_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)



linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante



participez.esante.gouv.fr

L'espace de concertation de l'agence du numérique en santé.



[L'Essentiel](#)

La lettre d'information de l'agence du numérique en santé.